

#### Adresses :

Auguste-Cuenin 8 Case postale 1632 CH-2900 Porrentruy

# CALCUL D'IMPENSES

# DÉROULEMENT ET LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Contacts:

Tél. +41 32 465 11 90 www.sironi.ch architecture@sironi.ch

Madame, Monsieur,

Dans le cas où vous souhaiteriez obtenir un calcul d'impenses relatif à votre/vos immeuble(s) vendu(s)/à vendre, voici quelques informations utiles ;

Domaines d'activités :

Architecture Urbanisme

Expertises techniques Expertises immobilières

Planification

Physique du bâtiment

# **TARIFS APPLIQUÉS:**

### Tarif temps, soit;

Expert en estimations immobilières avec brevet fédéral Fr. 140.-/h Technicien Fr. 120.-/h

Secrétariat Fr. 85.-/h

# **DOCUMENTS À FOURNIR:** • Pour l'établissement de notre offre d'honoraires :

- Procès-verbal ECA<sup>1</sup> avec schéma de l'estimateur
- Extrait du Registre foncier<sup>1</sup>
- Prix et année d'acquisition (terrain(s) et/ou bâtiment(s))
- Prix convenu et/ou fixé pour la vente (terrain(s) et/ou bâtiment(s))
- des travaux d'amélioration intervenus l'acquisition/construction jusqu'à la revente (avec mention des années en indiquant si vous possédez les factures)
- Liste des travaux d'entretien non admis par le Service des contributions durant la période considérée (avec mention des années en indiquant si vous possédez les factures)
- Sur la base de ces documents, nous estimerons le temps nécessaire à l'établissement du calcul d'impenses et vous ferons parvenir une offre d'honoraires.
- 3 Si vous l'acceptez, les éléments complémentaires ci-dessous devront être rassemblés et nous être transmis (Voir coordonnées et informations pratiques au verso);

	Plans, coupes, 1	façades	(si disponibles)	
--	------------------	---------	------------------	--

- ☐ Acte(s) d'achat (terrain(s) et bâtiment(s))
- Acte de vente (terrain(s) et bâtiment(s), si la vente est intervenue)
- ☐ Coût de construction (si disponible)
- ☐ Factures relatives aux travaux non déductibles annuellement (éléments non déduits du revenu fiscal durant l'année d'émission de la facture)
- ☐ Liste des travaux et interventions réalisés par date (année) depuis l'acquisition/construction (Uniquement travaux d'amélioration et travaux non admis par le fisc comme entretien)
- ☐ Valeur officielle (valeur officielle et valeur locative)
- ☐ Toute autre information ou document utile (photographies des différentes interventions / demandes de permis de construire / Frais de courtage / Contrôle OIBT / CECB / Diagnostic des polluants...etc.)

## **VISITE DES LIEUX:**

A réception des documents nécessaires, nous procèderons à l'ouverture de votre dossier et vous contacterons pour l'organisation de la visite des lieux. Nous vous rendons attentifs au fait que tous les locaux doivent pouvoir être visités par notre expert et vous prions de conséquence organiser en locataires/copropriétaires, mise à disposition d'un passe, etc.)

Dans l'attente de vos nouvelles et demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

SIRONI&ASSOCIÉS SA

Coralie Sironi Saucy Architecte REG B | CSEA & Experte en estimations immobilières CEI, USPI

Porrentruy, mars 2022



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dernières versions des documents en vigueur au moment de la demande



## COORDONNÉES POUR L'OBTENTION DE DOCUMENTS OFFICIELS

Registre foncier

Rue de la Justice 2 Personne de contact : Tél. +41 32 420 59 70 2800 Delémont secrétariat/réception Courriel registre.foncier@jura.ch

<u>Documents</u>: Extrait certifié avec justificatifs des éventuelles servitudes

Règlement de copropriété et acte constitutif de la PPE

Acte(s) d'achat/de vente

**ECA-Jura** 

Rue de la Gare 14 Personne de contact : Tél. +41 32 952 18 40 2350 Saignelégier secrétariat/réception Courriel info@eca-jura.ch

Documents: Procès-verbal avec schéma de l'estimateur

Service des contributions, Service des valeurs officielles

Rue des Esserts 2 Bureau des personnes morales : Tél. +41 32 420 44 00 2345 Les Breuleux secrétariat Courriel secr.pmo@jura.ch

Documents: Valeur officielle et valeur locative

RAPPORT DE SÉCURITÉ « OIBT » - CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Base légale: Ordonnance sur le Installations de Basse tension

Validité du rapport : 5 ans

En cas de vente de l'immeuble: Le contrôle est obligatoire si le dernier passage de l'inspecteur

remonte à plus de cinq ans avant la vente.

Les entreprises agrées au contrôle des installations électriques sont répertoriées sur le site de l'ECA-Jura. (www.eca-jura.ch). Les Frais sont à la charge du propriétaire.

CECB – CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS

Base légale: Ordonnance sur l'énergie (OEn)

Validité du rapport : 10 ans

En cas de vente de l'immeuble: Pour les bâtiments destinés à l'habitation individuelle ou collective,

l'établissement d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) est obligatoire. Il doit être établi par un expert reconnu (www.jura.ch/energie). Les frais sont à la charge du propriétaire.

Pour les PPE, le certificat doit être établi pour l'ensemble de

l'immeuble.